

LES DOSSIERS DU



# LA VOIE PROFESSIONNELLE

DOSSIER PRÉPARÉ PAR :

Séverine Bertrand, Christian Couturier, Bruno Cremonesi,  
Nathalie François, Sébastien Molénat, Didier Sablic

## EDITO

**S**i nous arrivons aujourd'hui à pratiquement 80% d'une classe d'âge au niveau Bac, objectif annoncé dans les années 80 par JP Chevènement, c'est en grande partie grâce au développement de la voie professionnelle. Pourtant, en France, continue de fonctionner une culture de l'orientation par défaut : à quelques exceptions près, vont dans la voie professionnelle celles et ceux qui ne peuvent prétendre à la voie générale ou technologique. Et à l'intérieur même de la voie professionnelle, il existe une autre hiérarchie qui valorise certaines sections et d'autres où se retrouvent, c'est un fait, les déclassé-es du système. Sans compter nombre de lycéen.ne.s orienté.e.s par défaut dans des sections qu'ils n'ont pas choisies !

Difficile donc de parler des lycées professionnels comme d'une entité homogène. Les généralisations vont parfois trop vite et déforment la réalité. C'est vrai aussi, évidemment, pour l'EPS. La présentation hâtive d'un public particulier a amené historiquement à la mise en place d'un programme lui aussi particulier. Est-ce justifié alors que les capacités de développement sont a priori, dans notre discipline, pas différentes de celles des élèves de lycée général et technologique ?

La voie professionnelle est prise dans la tourmente de la dernière réforme, sur fond de diminution des moyens (baisse horaire, baisse de la taxe professionnelle, ...). En EPS, s'ajoute la réécriture des programmes qui, plus encore qu'en lycée général, laisse les enseignants seuls face aux élèves pour définir ce qu'il y a à enseigner.

Etre prof en LP dans la voie professionnelle, aujourd'hui, c'est un peu « la solitude du gardien de but face au pénalty », l'impression de devoir en permanence « sauver les meubles ».

Pourtant, la société a besoin de citoyen-nés éclairé-es, sans distinction de milieu social et elle a besoin de métiers revalorisés. Or, nos gouvernants pensent une société à 2 vitesses, ce qui se traduit très concrètement vers un sous-investissement financier mais aussi symbolique dans la voie professionnelle. Tout mis bout à bout, c'est la marque d'un désengagement de l'état, qui ne fait plus que « communiquer » pour masquer la réalité de sa politique et l'abandon assumé de la double finalité de l'enseignement professionnel, acquérir un diplôme professionnel pour pouvoir travailler et poursuivre ses études.

Le SNEP-FSU, par ce dossier, vous soumet quelques éléments de réflexion collective pour faire avancer les objectifs de démocratisation et d'émancipation.

“ Notre réussite ?  
On arrive à redonner le goût  
de l'école à un certain nombre  
d'élèves, c'est sûr ! ”

Paroles de prof - Éric

# REGARD HISTORIQUE

## Pour mieux comprendre la situation actuelle dans les lycées professionnels



Aujourd'hui, l'orientation dans les filières professionnelles remplit souvent une fonction de relégation scolaire. Comment en est-on arrivé là, puisqu'au départ, le projet initial de la voie professionnelle était bien différent ?

Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale du SNUEP-

FSU, invitée lors de la soirée de l'EPS sur les lycées professionnels, nous a délivré quelques éléments historiques pour répondre à cette question.

### Un constat lié à une évolution des politiques scolaires

La scolarisation de la voie professionnelle, c'est-à-dire apprendre un métier dans le cadre scolaire, est une exception française qui est enviable par de nombreux pays européens. Scolariser les enfants des milieux populaires et les former dans le cadre scolaire n'est pas arrivé par hasard. Cela a été le fruit de longs et durs combats entre différents acteurs : les organisations patronales (qui avaient auparavant la main sur la formation des jeunes), les élus, l'Etat et les organisations syndicales et pédagogiques.

### Un consensus autour de la filière professionnelle jusqu'aux années 70

Si l'on regarde rapidement l'histoire du début du 20<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 70, les rapports de force entre les acteurs ont progressivement évolué favorablement vers la scolarisation de la voie professionnelle. Une dimension sociale et émancipatrice de la formation des futurs ouvriers s'est imposée, afin qu'ils puissent appréhender leur métier dans leur globalité. On a ainsi abouti à une formation scolaire équilibrée entre les savoirs généraux et professionnels.

### Un virage amorcé dans les années 70-80

Dans les années 70-80, deux éléments ont certainement transformé ce projet initial et influencé les politiques générales et éducatives : le chômage de masse qui s'est fortement installé, notamment chez les ouvriers et une volonté de démocratisation qui s'est illustrée par une massification du système scolaire.

Les politiques éducatives ont alors opéré un déplacement progressif. La filière générale s'est installée comme la voie d'excellence. Les jeunes qui étaient avant en LP sur un projet précis ont été orientés plutôt vers la voie technologique et tous les jeunes, qui quittaient le collège pour commencer à travailler, sont rentrés dans la voie professionnelle. L'orientation des jeunes ne s'est plus alors faite par rapport à un projet professionnel, mais plutôt par rapport à leurs résultats scolaires.

Nous sommes héritiers de cette époque : tous les jeunes aux résultats scolaires fragiles sont orientés aujourd'hui vers la voie profes-

sionnelle et tous ceux qui ont des résultats solides ou moyens, vers les voies générale ou technologique.

### Un patronat qui cherche à récupérer la formation professionnelle après les années 80

A partir de cette période, on a observé une réelle offensive du patronat pour reprendre la main sur la voie professionnelle et sur la formation des ouvriers.

Le rapport de force est devenu assez défavorable et on peut observer que l'Etat est alors clairement passé au service des besoins du patronat. L'apprentissage est développé de manière énergique et en même temps, un démantèlement progressif de la voie professionnelle est mis en place. Le patronat veut récupérer la formation dans un contexte où le gouvernement est prêt à se désengager pour faire des économies et poursuivre sa logique élitiste.

### Une valorisation de l'Apprentissage qui met à mal le projet de démocratisation scolaire et d'émancipation

Aujourd'hui, l'apprentissage est extrêmement valorisé. Des campagnes ambitieuses sont menées sur ce sujet. L'Etat, les organisations patronales le présentent comme un système magique et des sommes faramineuses sont dépensées dans ce domaine (7 milliards pour 450 000 apprentis, dont 250 000 jeunes en 2020 dans le cadre du plan de relance). En comparaison, le budget annuel pour les LP est de 4 milliards pour 650 000 jeunes ! On voit bien les choix réalisés par les politiques générales.

Or, l'apprentissage est un système où les jeunes sont sous statut de salariés, et sont soumis au Code du Travail avec tous ses aléas. Il y a là clairement un objectif économique au service de la rentabilité des entreprises. Le souci est alors de répondre aux besoins des entreprises. L'important n'est plus de former des jeunes avec des compétences professionnelles et générales poussées et solides, mais plutôt d'avoir des jeunes formatés, capables d'obéir. Il y a là une dérive complète à rebours des besoins réels, surtout en période de crise économique.

### Une réforme de la voie professionnelle qui transforme en profondeur les LP

Les conséquences de la réforme de la voie professionnelle sont aujourd'hui énormes. Les horaires des enseignements généraux ont baissé significativement, ne permettant plus aux élèves des filières professionnelles l'accès à une formation générale de qualité. Par exemple, en Bac pro, en lettres histoire, on est passé de 5h30 hebdomadaires à 3h30 !

Il y a aussi une casse des enseignements professionnels avec la mise en place des secondes « famille de métiers », classes un peu fourre-tout qui centralisent parfois jusqu'à 6 diplômes. La spécialisation à un métier est repoussée en classe de première. On est ainsi passé d'un Bac Pro 4 ans à l'origine à un Bac pro 3 ans en 2010, pour arriver aujourd'hui en réalité à un Bac pro 2 ans !

**La réforme de la voie professionnelle a deux objectifs : transférer la formation professionnelle de ces jeunes vers les organisations patronales et faire des économies (suppression de postes, DGH en baisse...).**

# LES ÉLÈVES DE LYCÉE PRO



**Prisca Kergoat**  
Maîtresse de conférences,  
Sociologie (HDR),  
Toulouse 2

Prisca Kergoat, Maîtresse de conférences en Sociologie (HDR), à l'université de Toulouse 2, dresse en quelques chiffres-clés un rapide survol des origines des élèves.

## Qui sont les élèves de lycées professionnels ?

Un détour par les caractéristiques sociales révèle que le lycée pro participe à la reproduction de la division sociale du travail dans ses différentes modalités.

Si l'on compare à niveau scolaire égal, c'est-à-dire sur une même moyenne comparable en math et français, les jeunes d'origines populaires ont 16,9% plus de chance d'entrer au lycée professionnel que de poursuivre vers le lycée général<sup>(1)</sup>.

Notons qu'il y a une surreprésentation des élèves issus de l'immigration : 47% des élèves sont issus de l'immigration majoritairement de la Turquie, l'Afrique et proche et moyen orient.

## SNEP : Et du côté des filles ?

Les filières sont très fortement genrées, les filles sont concentrées dans un petit nombre de filières et font -de ce fait- l'objet d'une sur-sélection.

99,3% des élèves de LP en coiffure, esthétique et autres services à la personne sont des filles.

Elles ne représentent que 3,3% des élèves en électricité ou électronique

La valorisation de l'entreprise associée à la critique de l'école orchestre une inversion hiérarchique : à la préférence antérieurement accordée à la formation professionnelle en école (LP) se substitue une prédilection pour l'apprentissage en entreprise.

Cette volonté politique de favoriser l'apprentissage a des effets sur les publics. L'apprentissage regroupe essentiellement des garçons « blancs » issus de la fraction stabilisée des classes populaires, alors que le LP accueille des élèves majoritairement issus de la fraction paupérisée des classes populaires

Les filles sont beaucoup moins présentes en apprentissage (33%) qu'en lycée pro (41%). De même, les jeunes étrangers ou issus de l'immigration sont moins représentés en apprentissage qu'en LP : 47% contre 33% (Données MADAA).

En reléguant aux formations professionnelles scolarisées les populations les plus fragilisées face à l'emploi, l'apprentissage concurrence mécaniquement le taux d'insertion des jeunes issus des LP.

## SNEP : Le lycée professionnel est souvent présenté comme un lieu de réussite. Mais n'assigne-t-il pas simultanément les élèves à résidence sociale et de genre ?

Cette question de la réussite est très philosophique, qu'est-ce que réussir sa vie ?

L'éducation nationale tend à réduire la réussite à un taux, celui de l'accès à l'emploi.

Lorsque l'on écoute les élèves de lycée pro, la réussite c'est aimer son travail, c'est acquérir un diplôme et un métier pour être autonome et indépendant. Le métier c'est tout l'inverse des compétences, c'est un tout, c'est un corpus, une capacité à infléchir son travail. Il ne peut être réduit à des blocs de compétences entendus comme savoir, savoir-faire et malheureusement pour les LP de savoir être.

L'orientation constitue pour les élèves la première et la plus importante expérience d'injustice sociale. Ils et elles revendiquent d'être reconnus.es comme des adolescent.es. Filles et garçons disent l'injustice qui consiste à ce que l'école ne leur accorde pas à « eux » la possibilité de se chercher, d'hésiter, de se tromper ou de changer d'avis.

## EN CHIFFRES

**70%**

des élèves appartiennent aux classes populaires

**47%**

des élèves sont issus de l'immigration

**99,3%**

des élèves en coiffure, esthétique et autres services à la personne sont des filles

Sources : enquête collective sous la responsabilité de P. Kergoat. (2017). *Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage (MADAA), Rapport pour le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) et l'Institut National pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire (INJEP).*

(1) Nina Guyon & Elise Huillery, *Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire*, rapport Sciences Po et LIEPP, décembre 2014

# UNE EPS DISCRIMINANTE

En 2019, les élèves des lycées généraux ont une moyenne de près d'1 point supérieure à celle des élèves de l'enseignement professionnel. Qu'elles soient filles ou qu'ils soient garçons, les élèves des bacs généraux ont une moyenne supérieure à tous les autres élèves des autres examens.

## MOYENNES NATIONALES AU CCF - FILLES ET GARÇONS

	Bac GT	Écart Bac Pro/Bac GT	Bac Pro	CAP-BEP
Moyenne Générale	14,04	- 0,95	13,09	13,25
Moyenne Garçons	14,30	-0,94	13,36	13,53
Moyenne Filles	13,81	-1,12	12,69	12,77

Source Rapport 2019 Commission Nationale d'Evaluation

Les inégalités de genre ne peuvent être dissociées des inégalités scolaires et sociales, il reste toujours entre une fille de Bac Pro et un garçon de Bac Général un écart de note de 1,61 point ! Les filles des Bac pro sont presque 2 fois plus dispensées d'EPS que les filles de l'enseignement général (8,43% contre 4,97). Force est de constater en EPS, comme dans toute discipline scolaire, le poids prépondérant de l'inégalité sociale sur les inégalités scolaires.

### Un point aveugle qui ne fait que grossir

#### L'ÉVOLUTION DES MOYENNES ENTRE 2004 ET 2018

	2004	2018	ECART
BAC GT	12,55	13,97	+1,42
	2006	2018	ECART
BAC PRO	12,51	12,98	+0,47
	2007	2018	ECART
CAP/BEP	12,96	13,14	+0,18

Source rapport 2018 Commission Nationale d'Evaluation

Il n'y avait quasiment aucun écart de notes entre Bac GT, Bac pro et CAP/BEP au début des années 2000. Il est d'un point entre Bac GT et bac pro en 2018 ! Sur une douzaine d'années, les moyennes ont augmenté, mais si les élèves de série G et T prennent un point et demi, les Bac pro ne progressent que d'un demi-point. On sait par ailleurs, grâce aux enquêtes faites par le ministère lui-même, que les inégalités scolaires sont corrélées aux inégalités sociales. À la rentrée 2018, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (35,6%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (53,4%) (Source DEPP RERS 2019)

La politique menée en EPS, les modifications de textes et de référentiels, ont contribué à produire une EPS discriminante pour les élèves en difficulté scolaire, alors qu'elle était à peu près « égale », sur ce plan là, dans les années 2000 !

Nous avons aujourd'hui une EPS « de classe ». Les élèves de l'enseignement professionnel subissent la « violence » scolaire qu'exercent les programmations d'APSA, et/ou leur traitement didactique.

### Une programmation non émancipatrice

Pour les garçons de Bac Pro l'EPS est musculation !! Près de 2 garçons sur 3 (59,42%) sont évalués en musculation, alors que seulement 1 sur 3 en Bac GT (36,57). (Rapport 2018). Avec une telle fréquentation, l'enfermement culturel est à l'œuvre.

Les pratiques sportives des élèves sont très liées au rapport au sport de leurs parents, rapport lui-même très lié aux disparités sociales (Source Injep 2020). La démocratisation de l'accès pour toutes et tous à la pratique sportive est donc un enjeu essentiel de l'EPS en LP.

### L'EPS doit transmettre aux élèves une culture supplémentaire pour s'émanciper.

La recherche d'un alignement des programmations d'APSA sur les pratiques sociales des élèves est tentante, mais peut se révéler être un piège pour une école émancipatrice, car elle assigne les élèves à résidence. L'institution, dans son dernier programme, propose cette fausse bonne réponse en levant les contraintes de liste nationales d'APSA, afin que l'enseignant puisse « mieux coller » aux caractéristiques des élèves. Cette demande sous-jacente d'APSA en lien avec l'« habitus » des élèves, n'est évoquée que pour les seuls élèves de l'enseignement professionnel. C'est un abandon de la fonction de l'école qui, par définition, se doit de définir les savoirs universels à enseigner dépassant l'immédiateté d'une réponse démagogique.

### Un traitement didactique source de malentendu

La pratique scolaire ne doit pas reproduire à l'identique la forme ou les modalités de pratique sociale les plus communes aux élèves, mais elle ne peut trop s'en éloigner, au risque de « perdre » certains élèves. Le traitement didactique et son évaluation éloignent bien souvent l'APSA de son sens anthropologique, d'un imaginaire partagé.

Certains élèves croient à un rapprochement avec une activité qu'ils connaissent par ailleurs, or, le contenu proposé et/ou imposé par les textes officiels les en éloignent. La performance est peu prise en compte, la pratique motrice et physique ne devient plus que prétexte à développer des compétences méthodologiques et sociales (AFL 3 à 6). Le contenant compte plus ici que le contenu ! Les élèves de LP, les plus éloignés de la culture scolaire, nous invitent à nous recentrer sur ce qui fait la véritable nature/culture de l'activité, par exemple : l'épreuve, la performance, la compétition (B. Jeu).

Avec les derniers programmes, le décalage est maximal et non optimal, entre la représentation socialement fondée des élèves et la culture scolaire des pratiques sportives et artistiques qui leur est proposée, d'où un « désenchantement » de l'École. A contrario des classes moyennes et supérieures qui « cochent en fait toutes les cases des attentes de l'institution scolaire » (Bernard Lahire, Enfances de Classe. De l'inégalité parmi les enfants, 2019). Malentendu pour l'ensemble des élèves, mais seuls certains, les plus en phase avec la culture scolaire, s'en sortent.

Le traitement des APSA dans les programmes EPS a tous les attributs de la forme scolaire dominante et on retrouve donc ici la discrimination scolaire et sociale à l'œuvre dans l'ensemble de l'école.

# ET PENDANT CE TEMPS

## on réforme...

La réforme de 2009 s'est attaquée structurellement à la voie professionnelle. En effet, dans un cadre idéologique beaucoup plus large, qui part du principe que la formation professionnelle ne doit pas relever du service public d'éducation mais des entreprises, donc du privé, il faut lire l'ensemble des mesures prises au travers de ce filtre.

Il faut bien sûr y rajouter le dogme des politiques libérales qui ne jure que par la réduction des dépenses publiques et du périmètre des services publics.

A partir de là, alors que l'expérimentation des Bac Pro en 3 ans fait l'objet d'un rapport de l'inspection générale concluant que cela ne peut pas être généralisé, le choix politique du ministère (Blanquer est alors responsable de la DGESCO...) est de généraliser le Bac Pro en 3 ans...

But de la manœuvre, économiser plus de 1 000 postes. Dans le même temps, les crédits pour l'apprentissage dans les entreprises privées explosent, au travers de subventions, crédits d'impôts ou autres.

Le changement de gouvernement en 2012, s'il ralentit les suppressions de postes, ne remet pas en cause ces orientations et continue de renforcer les financements de l'apprentissage, au détriment de l'enseignement professionnel public.

En septembre 2018, la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie en profondeur la formation professionnelle et l'apprentissage, son pilotage, son financement, ainsi que le rôle et la place des partenaires sociaux. Le système est totalement transformé pour amplifier son développement.

L'apprentissage est désormais administré par les branches professionnelles. C'est une régulation du marché de la formation selon une logique d'offre et de demande. Cette loi instaure une concurrence entre CFA privés, CFA publics et les lycées professionnels. Le gouvernement répond ainsi à une revendication du patronat en lui attribuant l'élaboration et la régulation des diplômes (et en excluant les organisations syndicales).

En parallèle, Blanquer enclenche la « transformation de la voie professionnelle scolaire » pour « préparer » les lycéennes à l'apprentissage par la mise en place des familles de métiers, « le développement de parcours adaptés » et « un accès à l'apprentissage dans tous les LP ». L'objectif est de développer l'apprentissage à tous les niveaux, notamment à travers le mixage des parcours et des publics

Malgré la crise sanitaire et la crise économique, le gouvernement poursuit cette politique. Le plan de relance et sa déclinaison pour la jeunesse « 1 jeune, 1 solution » apporte une aide financière massive aux entreprises pour soutenir le développement de l'apprentissage dans le système éducatif. La 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative (07/2020) finance l'embauche de salarié.es en alternance, à travers une aide à l'apprentissage et au contrat de professionnalisation pour la 1<sup>ère</sup> année du contrat. Le coût est de 2 Milliards € (Mds) en 2021 (+750 Millions d'€ pour le déficit de France compétences). Derrière, se cache un plan de développement de la formation professionnelle, d'abaissement du coût du travail et de mise en concurrence de salarié.es entre eux/elles. Avec la mise en place d'aides massives, ce plan crée un effet d'aubaine pour les entreprises.

Rajoutons que la limite d'âge d'accès à l'apprentissage est repoussée à 29 ans (25 ans avant), et la durée minimale du contrat ré-

duite à six mois (au lieu d'1 an)...

Il faut également rappeler que la réforme de la taxe d'apprentissage a drastiquement réduit les financements de l'enseignement professionnel public (de 50 à 80% selon les établissements) et que les chiffres comparatifs de la réussite des élèves dans le public et dans le privé (apprentissage) restent largement en faveur du public (taux d'accès au diplôme supérieur de 10 à 20%).

Ce tour d'horizon se doit également de rappeler que le dernier versant de la réforme taille dans les moyens de formation, par la diminution des horaires dans l'enseignement général (dont l'EPS!), mais également dans ceux de l'enseignement professionnel.

Et l'on en revient à l'analyse de départ sur le choix politique de réduction des dépenses publiques et du périmètre des services publics...

Face à ces choix, il faut agir pour que la voie professionnelle reste une voie de réussite pour tous nos élèves et, qu'en conséquence, les moyens soient donnés pour qu'elle puisse assurer sa double mission d'insertion professionnelle au travers de diplômes reconnus et de poursuite d'études pour ceux et celles qui le désirent.

C'est le sens du combat à mener pour le développement de l'enseignement professionnel public !





## LE SPORT SCOLAIRE EN LP

63 045 élèves de LP (dont 18 007 filles) sont licenciés à l'UNSS. Ils représentent 5,5% des licenciés. Le taux de pénétration (nombre de licenciés / nombre d'élèves scolarisés) s'élève à 16%, il est en augmentation depuis plusieurs années et dépasse celui des lycées.

Les animateurs et animatrices d'AS s'adaptent pour permettre au public de LP (caractérisé comme l'un des plus éloignés des pratiques) de pouvoir pratiquer une activité physique volontaire et régulière, malgré les contraintes particulières de scolarité (périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et très souvent des cours le mercredi après-midi (41.54%). Des créneaux d'entraînement sont souvent proposés sur la pause méridienne et en soirée<sup>(1)</sup>, en particulier dans les établissements où il y a des internats. Nombre de conventions de stage prennent en compte les rencontres UNSS le mercredi après-midi.

A certains endroits, des districts LP ont été créés et proposent une organisation et des formes de rencontres tenant compte de leurs contraintes spécifiques. C'est de là que sont nés les championnats 3x3 en basket, ou des championnats « raccourcis » tenant compte des calendriers de stage.

**Les élèves de LP participent 2 fois moins que les autres aux compétitions inter-établissements.** 30% pratiquent uniquement aux activités de l'AS, contre 16% en collège et 13% en LGT. Mais la création de championnats de France spécifiques aux LP en 2015, a donné un réel élan dans l'accès des jeunes de la voie professionnelle au plus haut niveau sportif scolaire, valorisant ainsi l'estime de soi d'un public souvent stigmatisé. 2 nouveaux championnats seront ouverts à compter de cette année (Circuit training et Futsal filles).

Les élèves de LP investissent également le sport partagé à la même hauteur que les autres licenciés (0,7%).

### Des pistes de progrès :

**Sections Sportives Scolaires (SSS) :** 101 SSS sur 4 063 sont implantées dans les LP. 574 élèves (113 filles et 461 garçons) y sont inscrits ce qui représente 0,7% des élèves de SSS. On constate également une surreprésentation des SSS sports collectifs (63% en LP, alors qu'elles représentent 50,5% tous établissements confondus).

**La répartition filles-garçons :** 37,8% de licenciées en LP, alors qu'elles sont 41,4% tous établissements confondus.

**Les jeunes officiels :** ils sont 10 961, soit 3,94% des JO.

(1) NS du 21/03/2016

### LE TOP 5 DES ACTIVITÉS PAR NOMBRE DE PRATIQUANTS

Filles LP	Filles tous établissements	Garçons LP	Garçons tous établissements
Activités de la forme	Cross	Futsal	Cross
Cross	Handball	Cross	Futsal
Raid multi activités	Badminton	Haltérophilie/musculation	Handball
Futsal	Escalade	Football	Badminton
Badminton	Basket Ball	Basket Ball	Football

A noter : Toutes les données sont issues des statistiques UNSS 2019-2020

# MISSION IMPOSSIBLE !

La circulaire d'application du CCF pour le bac professionnel est parue au JO le 15 janvier. On atteint des sommets dans le genre usine à gaz.

Les équipes vont devoir décliner quatre degrés d'acquisitions dans pas moins de 6 AFLP (attendus de fin de lycée professionnel), dont 2 obligatoires et 2 au choix parmi les 4 restantes. Et bien sûr, dans 3 APSA différentes dans 3 CA (champs d'apprentissage). Une série de sigles pour connaisseurs mais qui, lorsqu'on regarde dans le détail, masquent mal une infaisabilité congénitale. **Par exemple pour le CA 1, les 6 AFLP sont les suivants :**

- Produire et répartir lucidement ses efforts, en mobilisant de façon optimale ses ressources pour gagner ou battre un record.
- Connaître et mobiliser les techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.
- Analyser sa performance pour adapter son projet et progresser.
- Assumer des rôles sociaux pour organiser une épreuve de production de performance, un concours.

- Assurer la prise en charge de sa préparation et de celle d'un groupe, de façon autonome, pour produire la meilleure performance possible.
- Connaître son niveau pour établir un projet de performance situé culturellement.

Quelqu'un qui valide ces acquis en licence STAPS a sans aucun doute de bons pré-requis pour devenir prof d'EPS.

Par ailleurs, comment comprendre la logique et progressivité des AFLP proposés pour le CAP, qui restent aussi larges et généraux que ceux du Bac Pro, alors que les élèves ont un cursus différent (deux ans au lieu de 3) ?

Sérieusement ? Mission impossible. Sans compter que l'histoire n'est pas finie. La circulaire précise que « deux moments d'évaluation sont prévus : l'un à l'occasion d'une situation en fin de séquence et l'autre au fil de la séquence ». En clair, il y a 2 évaluations : une tout le temps, et une en fin de cycle. Pas forcément évident. Et en plus : « L'enseignant de la classe retient le meilleur degré d'acquisition atteint par l'élève au cours de la séquence sur chacun des deux AFLP retenus par l'équipe pédagogique. Avant l'évaluation de fin de sé-

quence, le candidat choisit la répartition des points qu'il souhaite attribuer pour chacun de ces 2 AFLP. Il doit répartir ces 8 points avec un minimum de 2 points pour un AFLP. Le passage du degré 2 au degré 3 permet l'attribution de la moitié des points dévolus à l'AFLP »

**Kafka a dû contribuer à l'écriture !**

“ Une des grandes réussites de mon établissement, c'est l'organisation d'un stage d'escalade pour toutes les classes de CAP. C'est une ouverture culturelle extraordinaire pour mes élèves. Ça crée une culture commune pour eux mais aussi pour l'ensemble des enseignants ”

*Paroles de prof - Maxime*



## L'EPS EN LYCÉE PRO DANS DE BONNES CONDITIONS... C'est possible !

En 2005, à Hérouville St Clair (14), nous devions nous déplacer, à pied, aux 4 coins de la ville pour utiliser des installations municipales que nous partagions avec 5 écoles, 4 collèges et 1 autre lycée. Autant dire que la programmation dépendait plus des installations, que nous obtenions de haute lutte, que d'un réel projet pédagogique. Le temps de pratique des élèves était réduit d'1/3.

En 2014, nous avons intégré 1 établissement tout neuf avec gymnase intra-muros construit à l'ifs (14).

Au départ, pas de gymnase de prévu, seulement 4h nous étaient attribuées dans le gymnase le plus proche pour 20 classes. Après 2 ans de bataille nous avons obtenu la construction d'1 gymnase intra-muros et, bien sûr, nous avons proposé les plans grandes installations du SNEP-FSU

Un gymnase adapté aux scolaires ! 7 terrains de bad, 4 volley, 3 basket... Une SAE Haut. 9m a été ajoutée (surface supplémentaire) en prolongement du terrain de HB. Des espaces de rangement tellement grands que nous les avons transformés en salle de musculation.

Pour pouvoir travailler en permanence à 2 classes, nous avons des séparateurs sur roulettes ce qui fait que nous pouvons moduler l'espace en fonction des activités programmées.

Aujourd'hui les élèves pratiquent à temps plein, peuvent prendre 1 douche après le cours (indispensable dans un lycée hôtelier) et respectent ces installations qu'ils apprécient. L'EPS est devenue une vraie source d'apprentissage, de progrès, d'épanouissement.

Le gymnase est réservé à nos élèves de 8h30 à 19h toute la semaine. Des clubs sportifs l'utilisent ensuite jusqu'à 22h : basket, badminton, escalade. Nous travaillons, d'ailleurs, avec eux, pour que nos élèves internes puissent intégrer leurs structures d'entraînement.

L'AS fonctionne le midi et le soir, ce qui permet de proposer plus d'activités à nos élèves et compense le fait que le mercredi après-midi tous nos élèves ont cours. L'accueil privilégié (par l'UNSS) dans notre gymnase nous permet de libérer les élèves sur un temps restreint lors des compétitions.

Cette dynamique nous a permis de doubler nos effectifs en quelques années (aujourd'hui 115 licenciés sur 560 élèves) et de participer à plusieurs championnats de

France en badminton et en escalade. Nous avons une convention avec un IMPRO (Démouville, 14). Nos élèves s'entraînent ensemble et nous constituons des équipes en sport partagé. Nous avons même obtenu la 2ème place à l'ISF Escalade sport partagé en 2019 et notre JO, validé international, a prêté le serment au titre de tous les JO lors de cette compétition. Une belle reconnaissance et une valorisation des jeunes de la voie professionnelle.

L'EPS est devenue une partie intégrante de la formation pour nos élèves, les collègues d'EPS sont eux aussi mieux reconnus. Bref, des installations de qualité au sein du lycée, c'est tout bénéfique pour notre discipline et nos élèves.

*Véronique THOMINE, Prof EPS au Lycée Rabelais à IFS (14)*

# des programmes scolaires **POUR QUOI FAIRE ?**

**L**es nouveaux programmes se caractérisent par quelque chose d'assez inattendu : ils contredisent l'idée même de programme national.

Le programme de 2019 pourrait se résumer à une phrase : « Le programme d'EPS de la voie professionnelle réaffirme le double principe de liberté pédagogique et de responsabilité des professeurs pour faire acquérir aux élèves les compétences qu'il définit ». Autrement dit, c'est l'enseignant qui définit le programme. Point barre.

Mais, car il y a un mais... il est écrit plus loin, nous n'en sommes pas à une contradiction près : « Pour atteindre ces cinq objectifs généraux, les élèves construisent des compétences. Celles-ci sont identifiées dans ce programme par les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP) dans cinq champs d'apprentissage (CA) ». Autrement dit, les compétences sont identifiées dans la novlangue de l'EPS par les « AFLP ». Donc pas par l'enseignant ? De plus, « l'ensemble des AFLP formulés dans chacun des champs choisis par l'équipe doit être acquis dans le cursus ». Donc, obligation de résultat ? Allons voir ce qui est écrit dans ces AFLP, par exemple (Bac pro) : « Réaliser des choix tactiques et stratégiques pour faire basculer le rapport de force en sa faveur et marquer le point ». Ouf, effectivement, à ce niveau de généralité, on peut y mettre ce qu'on veut. Donc oui, in fine, c'est bien l'enseignant qui décide. Exit toute référence nationale.

Bref, nous avons analysé ça plus en détail sur notre site, mais ces programmes signent l'aboutissement d'un cycle initié en 2015 avec les programmes pour le collège : ne reste dans les programmes que des généralités qui renvoient le texte au rang des « Instructions officielles » d'avant 1996. Avec une particularité, lorsqu'on passe tout ça au tamis de l'histoire, ne reste que les fameux champs d'apprentissage (CA), ex « compétences propres », qui demeureront comme l'œuvre « majeure » de l'institution, avec l'exploit, par exemple, de réduire l'activité artistique à « une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée ».



“ Pour l'EPS, la seule chose qui nous « sauve », c'est que les élèves adorent venir en EPS... quoi qu'il se passe ! ”

Paroles de prof - Frédérique

Le SNEP-FSU a entamé dès 2016 un travail nommé « programmes alternatifs », en cours mais disponible sur notre site. Le parti pris est radicalement différent : produire un texte unique qui identifie les enjeux de l'EPS, ce qu'on appelle communément sa « matrice », et une déclinaison, APSA par APSA, de ce qu'il y a à apprendre, non par niveau de scolarité, mais par étape d'apprentissage (on peut être débutant en seconde, ou avancé au collège...). On se dégage ainsi d'une chose totalement

abstraite et on se rapproche d'un outil utilisable dans des « vraies » classes. On ne peut que vous encourager à aller voir ce qui a été produit, et le discuter, le critiquer... Echanger partager, dans la profession, voilà une idée aujourd'hui révolutionnaire...



## VERS UN BAC PRO « MÉTIERS DU SPORT » ?

Nos ministres de l'éducation nationale et des sports ont annoncé en octobre la création d'un nouveau Bac Pro, en même temps qu'un enseignement de spécialité en lycée général. Si cette dernière fait déjà l'objet de textes votés au conseil supérieur de l'éducation, le bac pro métiers du sport reste une annonce confinée.

Nous avons rencontré l'Inspection Générale qui travaille sur le sujet, sauf que dans la plupart des académies personne n'est au courant, que nous avons demandé une réunion à la Dgesco qui ne nous a pas répondu, que les CTA viennent de se tenir sans le moindre mot... bref on peut légitimement s'interroger sur la réelle volonté du ministère. Comme pour la spécialité, nous avons

accueilli favorablement l'idée. Mais encore faut-il avancer et répondre à toutes les questions qui se posent : quelles études sur les emplois potentiels à niveau bac, quelles études sur le volume du public intéressé, quelles concurrences avec d'autres formations, quel ciblage des métiers pour démarrer, dans quels lycées les implanter, la place des enseignants d'EPS et des intervenants du milieu professionnel dans la formation...

L'idée est donc bonne, a priori, pour offrir une voie de réussite et de débouchés aux élèves de la voie pro. Il faut maintenant accélérer le travail pour que la rentrée prochaine puisse être une rampe de lancement. Nous venons d'écrire à nouveau au ministère !